



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil seize, le douze juillet, à 20 heures,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 6 juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS:** 15

**ABSENTS EXCUSES:** 6

**ABSENTS :** 2

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires.
- pris connaissance des rapports annuels ALTEAU 2015 (DSP eau potable) et rapports CALF assainissement collectif et non collectif, prix et qualité du service public d'élimination des déchets, transports scolaires 2015.
- approuvé la convention opérationnelle ILOT PLEUVEY – EPORA/COMMUNE DE SAVIGNEUX/CALF.
- voté une admission en non-valeur relative au budget communal.
- approuvé la décision modificative n°1 du budget primitif.
- statué sur des tarifs portant occupation domaine public communal :
  - GIZEM KEBAB-
  - COMPLEXE CLAUDIUS DUPORT (équipements extérieurs)  
Commune de Savigneux/Commune de Montbrison – scolaires de Brillié

et les conventions afférantes.

- voté l'acquisition d'un chemin d'accès via la SAFER – LIEU DIT FORYS pour un euro symbolique.
- adopté un plan de financement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments publics 2016.
- approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- décidé de l'inscription d'un « POILU » au monument aux morts – Antoine CHOMARAT.
- révisé les tarifs des salles communales.
- approuvé le tableau des mises à jour des voiries communales.

Le Maire,  
Christophe BRETTON